

L'État social a la marocaine : entre inspiration des modèles fondateurs et construction d'un paradigme national

The Moroccan welfare state: Between inspiration from of founding models and the construction of a national paradigm

Abderrahmen OUSTANI, (Enseignant-Chercheur)

*Laboratoire de droit public et sciences politiques
Faculté Des Sciences Juridiques Economiques Et Sociales Rabat
Université Mohammed V de Rabat, Agdal*

Niama ELMOUTAOUKIL, (Doctorante)

*Laboratoire de droit public et sciences politiques
Faculté Des Sciences Juridiques Economiques Et Sociales Rabat
Université Mohammed V de Rabat, Agdal*

Adresse de correspondance :	Faculté Des Sciences Juridiques Economiques Et Sociales Rabat Université Mohammed V de Rabat, Agdal , Avenue des Nations-Unies, B.P. 721 Agdal - Rabat – MAROC Téléphone : +212 5 37 22 57 48
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat, de l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction, ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	OUSTANI, A., & ELMOUTAOUKIL, N. (2026). L'État social a la marocaine : entre inspiration des modèles fondateurs et construction d'un paradigme national. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 7(2), 476–495. https://doi.org/10.5281/zenodo.18483104
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: 09/09/2025

Accepted: 08/02/2026

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 7, Issue 02 (2026)

L'État Social A La Marocaine : Entre Inspiration Des Modèles Fondateurs Et Construction D'un Paradigme National.

Résumé :

Depuis son indépendance, le Maroc est considéré parmi les pays en voie de développement qui ont mis en place un arsenal juridique fort et une panoplie de politiques publiques sociales afin de renforcer non seulement sa stabilité macroéconomique, mais aussi son développement social, assurant aux citoyens et citoyennes un degré de bien-être social. Entre la solidarité familiale et une centaine de politiques publiques sociales instaurées depuis le gouvernement de l'alternance en 1998 sous la direction de M. El Youssefi comme réponse aux effets néfastes du Plan d'Ajustement Structurel en 1983, le social en chiffres au Maroc montre l'exigence d'une révision de son modèle social. Des politiques publiques sociales éparpillées entre différents ministères, l'absence d'une convergence entre ses politiques publiques sociales avec une confusion dans les définitions et les limites de la protection sociale, le Maroc lance la réforme de l'instauration d'un modèle d'État social solide et inclusif. Cette réforme exprime la volonté sincère de l'État pour corriger les insuffisances de l'ancien modèle de développement social et répondre aux besoins descendants des citoyens en matière de soins de santé, d'emploi, d'éducation... Cette recherche s'appuie sur une revue conceptuelle et critique de la littérature, visant dans un premier lieu à présenter les multiples interprétations de la notion d'État social, étant donnée de l'absence d'une définition unifiée. Dans un deuxième lieu, à travers une comparaison entre les modèles historiques de référence, nous engageons une analyse critique et comparative entre le modèle adopté par le Maroc pour instaurer un État marocain « social » et ses modèles fondateurs de la notion d'État social. À travers cette approche, l'étude dévoile à la fois le modèle national de l'État social et son impact sur la croissance économique et les indicateurs sociaux ainsi qu'une présentation des contraintes du modèle.

Mots clés : État social, modèles fondateurs, modèle Bismarckien, modèle Beveridgien.

JEL Classification : P16, H53, H55, I38

Type du papier : Recherche Théorique

Abstract:

Since gaining independence, Morocco has been considered one of the developing countries that have established a strong legal framework and a range of social and public policies to strengthen not only its macroeconomic stability but also its social development, ensuring a degree of social well-being of its citizens. Between family solidarity and a hundred public social policies implemented since the government of alternations in 1998 under the leadership of Mr. El Youssefi as a response to the adverse effects of the Structural Adjustment Plan in 1983, social figures in Morocco show the need for a revision of its social model. With public social policies scattered across different ministries, a lack of convergence between its public social policies, and confusion over the definitions and limits of social protection, Morocco is launching a reform to establish a strong and inclusive welfare state. This reform expresses the state's sincere desire to correct the shortcomings of the old social development model and respond to the needs of its citizens in terms of healthcare, employment, education, and more. This research is based on a conceptual and critical review of the literature, aiming first to present the multiple interpretations of the notion of the social state, given the absence of a unified definition. Secondly, through a comparison between the historical reference models, we engage in a critical and comparative analysis between the model adopted by Morocco to establish a "social" Moroccan State and its founding models of the notion of a social State. Through this approach, the study reveals both the national model of the welfare state and its impact on economic growth and social indicators, as well as presenting the constraints of the model.

Keywords: Welfare state, founding models, Bismarckian model, Beveridge model.

Classification JEL: P16, H53, H55, I38

Paper type: Theoretical Research

1. Introduction

Le Maroc entame une transition vers un nouveau paradigme : l'État social ou bien l'État du bien-être. Cette notion, qui peut sembler novatrice pour un pays en développement comme le Maroc, est pourtant bien ancrée dans les pratiques des pays développés. Les origines du concept de l'État social remontent au XIXe siècle. Otto von Bismarck, en Prusse-Allemagne, est reconnu comme le pionnier d'un modèle d'« État social » (Socialstaat) en 1883.

La notion d'État social implique un socle commun de règles sociales (droit du travail, protection sociale, accords collectifs d'entreprises...) et de droits d'accès aux grands services publics qui ont assuré aux salariés « ayants droit » (tous n'en ont pas bénéficié) un certain « bien-être ». (jean-pierre escaffre, 2007)

Depuis son indépendance, le Royaume du Maroc a constamment mis l'accent sur les aspects sociaux, visant à améliorer le niveau de vie de ses citoyens, à lutter contre la pauvreté et à atténuer les inégalités sociales. Toutefois, dès le début, le Maroc a dû faire face à une série de problèmes hérités de la colonisation française, ainsi qu'aux effets des politiques d'ajustement structurel, qui ont aggravé la pauvreté, fait grimper le taux de chômage et intensifié les inégalités, surtout en matière de santé et d'éducation, et accentué les actes discriminatoires entre les populations européennes et marocaines.

Depuis les années 2000, le Maroc a accompli des avancées notables dans les indicateurs sociaux, grâce à la mise en œuvre de nombreux programmes couvrant tous le cycle de vie (enfants, femmes, personnes en âge actif, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.). Cependant, la crise sanitaire de 2020 a mis en exergue les faiblesses de l'actuel modèle social marocain, révélant des lacunes préoccupantes : inefficacité du système de santé, manque de données précises sur les personnes éligibles, ainsi que l'absence de coordination entre les politiques publiques sociales et les institutions responsables de leur mise en œuvre.

Devant cette circonstance, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, depuis son accession au trône, a placé le pacte social et le citoyen en tête des priorités nationales. « Le Roi des pauvres », a consacré la majorité de ses discours à l'urgence sociale et afin d'atteindre une protection sociale universelle.

L'aspiration véritable à un changement social majeur est clairement énoncée dans les dispositions de la nouvelle constitution de 2011, qui insiste sur la protection sociale comme droit fondamental à travers son article 31 : « L'État, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux droits suivants : soins de santé, protection sociale, couverture médicale, solidarité mutualiste ou organisée par l'État, éducation moderne et accessible, logement décent, travail, et environnement sain, entre autres».

Les efforts menés pour remédier aux lacunes de l'ancien modèle social du royaume ont conduit à l'émergence d'un nouveau modèle de développement (NMD), qui accorde une attention tant au volet social qu'à l'aspect économique et à la croissance. Ce NMD a été couronné par l'instauration de la loi-cadre n°09-21 relative à la généralisation de la protection sociale. Cette dernière a été introduite pour la restructuration du système national de la protection sociale, dont l'objectif est de généraliser l'assurance maladie obligatoire (AMO), d'élargir les allocations familiales et la couverture de retraite ainsi de créer une indemnité de perte d'emploi. Cette refonte sociale vise à instaurer un véritable État marocain « social », dans la continuité d'un modèle de développement qui répond aux besoins des citoyens. Ce paradigme en pleine émergence ne se contente pas de reproduire un modèle déjà existant, il cherche plutôt à élaborer une structure hybride. Cette dernière intègre un aspect universel (modèle beveridgien), par l'expansion graduelle de l'assurance maladie et des droits sociaux fondamentaux, un aspect contributif (modèle bismarckien), hérité des régimes professionnels et de la logique d'assurance ainsi qu'un aspect assistanciel et ciblé (modèle libéral), visible dans les programmes destinés

aux populations en situation de vulnérabilité. Ce processus offre donc la possibilité de théoriser le modèle marocain comme un paradigme en mutation, passant d'une protection fragmentée à une couverture plus intégrée et inclusive, tout en prenant en compte les défis de soutenabilité financière et institutionnelle.

S'inspirant de l'histoire des États sociaux ou welfare states, ce nouveau modèle social aspire à adapter les meilleures pratiques internationales à la spécificité du Royaume. Dans ce cadre, nous avons opté pour une revue critique et conceptuelle de la littérature. Cette approche ne consiste pas uniquement en une exposition descriptive ou historique, mais vise à établir un lien entre les modèles fondateurs de l'État social (Bismarckien, Beveridgien, libéral) et le modèle social du Maroc. Cela implique une analyse comparative des principaux concepts tirés de la littérature internationale et des politiques sociales marocaines. Cette approche permet donc d'extraire les principes fondamentaux du modèle marocain (paradigme marocain) de l'État social et situer sa trajectoire dans le champ plus large des théories de l'État social. Cette étude mettra en exergue les atouts et caractéristiques de chacun pour élaborer un système social marocain inclusif et durable, face aux défis socio-économiques du pays.

D'où la nécessité de poser notre problématique : dans quelle mesure le Maroc à travers les politiques sociales initiées au cours des deux dernières décennies, construit-il un modèle d'État social inspiré des modèles fondateurs de l'État social, tout en développant des spécificités propres à son contexte institutionnel, économique et social ?

Afin de répondre à cette problématique, nous commencerons par un examen historique de l'essor et de la genèse de la notion d'État social et de ses notions voisines, depuis la volonté d'ériger une protection sociale des travailleurs durant l'industrialisation jusqu'aux modèles bismarckiens en Allemagne et beveridgien en Grande-Bretagne, en passant par leurs caractéristiques respectives. Nous dresserons ensuite brièvement la cartographie de la protection sociale au Maroc et les réformes engagées pour redresser ce système et corriger les insuffisances de l'ancien modèle social adopté par le pays.

2. Genese de l'état social : naissance et origine

La définition de l'État social n'est toujours pas stabilisée, ce qui ne cesse d'étonner compte tenu de son importance économique et sociale (RAMAUX, 2012).

Qu'entend-on par État social ? État-providence le plus souvent donc, État social parfois ou bien encore Welfare State : durant les Trente Glorieuses, ces notions étaient mobilisées de façon très variable selon les auteurs et les pays. Fréquemment cependant, c'est un usage large, dans un sens étendu, qui en était fait. Elles désignaient l'intervention publique dans l'économie (RAMAUX, 2012).

L'essor de l'État a été accompagné d'une remise en question globale de sa conception. En revanche, les pays démocratiques ont cherché à restaurer la légitimité de l'État sur de nouvelles bases. Plutôt que d'être uniquement responsable de la gouvernance des individus, l'État s'est transformé en serviteur du bien-être de ses citoyens, prenant l'apparence de ce qui a été désigné, selon les contextes, par des termes tels que État providence, Welfare State, Sozialstaat ou République sociale. Toutes ces expressions s'inscrivent dans le concept générique d'État social (RAMAUX, 2012). Au regard de l'ambiguïté inhérente à la définition du concept « État social » dans l'histoire et particulièrement concernant l'usage alterné des concepts, État social, État providence et welfare state, cette première section vise à présenter une analyse sur les concepts afin de clarifier les différences entre ces derniers. Ce cadre conceptuel établit les bases nécessaires pour une comparaison optimale entre le modèle marocain et les modèles internationaux traités dans notre article.

2.1. La naissance de la notion « état social »

La naissance de l'État social est découpée en trois grandes périodes. La première est liée au

mouvement en faveur des assurances sociales pour les ouvriers. La période après 1870 constitue un nouveau départ dans la métamorphose de la question sociale. La question posée n'est pas celle des populations sans lien social, mais celle d'une population inscrite dans la nouvelle civilisation du travail qui prend naissance avec la révolution industrielle. La deuxième s'ébauche durant les années 1930 dans le contexte de la grande crise de la Seconde Guerre mondiale. Le consensus se réalise autour de l'État providence démocratique assurant la sécurité sociale de tous les citoyens. La troisième s'ouvre à la fin de l'année 1970, avec les effets des crises précédentes. Les États-providence sont soumis à une forte pression économique, politique et sociale. Ils semblent incapables de faire face aux défis que leur pose l'évolution des économies modernes et de traiter correctement leurs problèmes internes.

Chacune de ces périodes fait apparaître des influences majeures, même si elles demeurent variables d'un pays à l'autre. Le concept d'assurances sociales associé à la législation bismarckienne marque la première, tandis que la seconde est associée aux idées de Keynes et de Beveridge ; enfin, la troisième porte l'empreinte des idées néolibérales. Les politiques sociales innovantes initiées dans un pays sont importées dans d'autres pays sous des formes plus ou moins pures. (Merrien F.-x. , 2005)

L'invention de l'État social n'a pas été l'affaire des seuls juristes, mais a beaucoup emprunté aux sciences sociales naissantes, dont on pensait qu'elles étaient à même de donner une base solide à une juste organisation de la société. Sur le plan juridique, l'édification de l'État social a emprunté aussi bien aux traditions de common law que de droit continental. Chaque pays y a contribué pour une part, tout en s'inspirant de l'expérience des autres pour forger son propre modèle national. Otto von Bismarck, instaurant les premières assurances sociales pour cimenter l'unité de l'Allemagne. Mais c'est leur interprétation démocratique qui a conduit Sinzheimer à proposer, dès 1910, les bases du droit du travail moderne. Si le droit du travail contemporain trouve ses racines doctrinales en Allemagne, c'est au Royaume-Uni en revanche qu'a été conçu le second pilier de l'État social moderne : l'instauration d'un système universel de sécurité sociale. Autant les Britanniques se sont peu souciés de conceptualiser leur droit du travail, autant ils ont été pionniers en matière de sécurité sociale. C'est en France en revanche qu'a été édifiée la théorie des services publics, où l'on peut voir le troisième pilier de l'État social. L'un de ses principaux artisans fut Léon Duguit. Très influencé par Emil Durkheim, Duguit voyait dans la solidarité sociale une norme objective, qui s'imposait aux gouvernants, et dont l'État n'était qu'un mode de réalisation. Ainsi conçu, l'État trouvait dans le service public à la fois le fondement de sa légitimité et la limite de ses prérogatives. L'un des traits du modèle social français a été sa capacité de mettre les techniques du droit privé au service de missions d'intérêt général (Supiot, 2013).

2.2.La notion de l'état social et ses notions voisines

La réflexion sur l'État social est de toute évidence obscurcie par des problèmes terminologiques. La notion centrale elle-même véhicule de nombreuses ambiguïtés. Au sens strict, le terme signifie la monopolisation par l'État des fonctions de solidarité sociale. En d'autres termes, alors que dans les sociétés dépourvues de droits sociaux, les citoyens restent dépendants du sens de la solidarité des autres, dans l'État social il faut et il suffit d'entrer dans des catégories reconnues (malade, invalide, retraité, chômeur) pour bénéficier du droit aux prestations ou aux allocations. Dans la quasi-totalité des pays occidentaux, les citoyens bénéficient d'une couverture sociale plus ou moins étendue en cas de chômage, de retraite ou de maladie. Très souvent ils peuvent bénéficier d'aides complémentaires dans le domaine du logement, de l'éducation, de l'assistance pour des problèmes spécifiques. L'ensemble de ces droits dessine la figure emblématique de l'État social et du « Welfare state » moderne. La notion d'État-providence et d'État social appartient au langage francophone. Les Anglo-Saxons lui préfèrent l'expression « Welfare State » difficilement traduisible en français.

Les différentes appellations qui suggèrent l'interventionnisme de l'État dans le domaine de la protection sociale sont aussi liées à des cultures nationales.

L'État providence

En France, la «providence de l'État», comme le rappelait Emile Ollivier, a remplacé la providence divine, mais d'emblée n'a pas eu la même légitimité étatique, autant sous la troisième république, plutôt libérale sur le plan économique et social, qu'en Allemagne. La notion française d'État-providence exprime l'idée que dans une société atomisée où les corps intermédiaires tels la famille ou les corps professionnels ne sont pas à même de remplir un rôle de solidarité, l'État est nécessairement appelé à intervenir, mais que, ce faisant, il risque d'amoindrir les solidarités naturelles (Merrien F.-x. , 2005).

L'État social

C'est d'ailleurs d'Allemagne que nous vient le concept d'État social. Les élites et les responsables de l'État prussien considéraient que ce dernier avait un devoir social d'aider les classes laborieuses. Son intervention, approuvée par les partis conservateurs, hostiles au modèle libéral anglais, préviendrait les conflits entre le capital et le travail. À partir de 1881, Bismarck instaure un système d'assurances sociales, qui va renforcer la puissance industrielle et maintenir la paix sociale. L'État, sans intervenir financièrement ou administrativement, impose la cogestion des caisses d'assurance sociale par les représentants de patrons et des salariés. L'État social suppose à la différence de l'État-providence, des corps intermédiaires puissants et légitimés (syndicats et associations professionnelles et patronales).

Welfare State

Quant au modèle du welfare state, la notion anglo-saxonne de welfare state (l'État du bien-être collectif) possède un sens et une origine différents. Elle est entrée en vigueur dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale, la notion de welfare state a été inventée en 1943 par William Beveridge par analogie et par opposition à la notion de warfare state, c'est-à-dire l'État entièrement organisé à des fins guerrières. Il visait surtout à assurer la paix sociale par la protection plus que par les dépenses militaires. Surtout, son universalisme vise le bien-être pour les citoyens et non pas seulement pour les salariés, et ce après négociation. En outre les premiers théoriciens du welfare étaient des libéraux (Keynes) (laurent, 2014). En 1955, la notion « welfare state » fait son apparition dans l'Oxford English Dictionary avec la définition suivante : « Système d'organisation qui assure à chaque membre de la communauté la protection qui lui est due en même temps qu'il procure à tous les conditions les plus avantageuses possible ».

En résumé, l'examen de la genèse du concept d'État social et sa différenciation par rapport à ses notions voisines comme l'État providence ou le Welfare State révèlent la variété des interprétations et des représentations qui lui sont liées. Cette clarification conceptuelle constitue une étape préalable indispensable pour comprendre les trajectoires différenciées des États sociaux dans l'histoire contemporaine. Ainsi, la section suivante est dédiée à l'exposition des trois modèles essentiels de l'État social en détaillant leurs particularités, pour fournir un cadre de référence pour l'analyse comparative.

3. Les modèles de l'état social : une exploration de trois histoires de l'évolution sociale

Les États-providence diffèrent non seulement par leurs origines, par les motivations qui ont présidé à leur édification et à leur développement progressif, mais aussi par leur nature même (Valette, 2024). Dans cette partie, on va mettre la lumière sur les modèles fondateurs de l'État social :

La notion allemande de Wohlfahrtsstaat – proche de celle de Sozialstaat – s’applique dès la fin du XIX^e siècle à un État bureaucratique, social et paternaliste. Elle s’appuie sur les devoirs sociaux des pouvoirs publics et la nécessité de mettre fin au conflit entre le capital et le travail par un système d’assurances sociales obligatoires. La notion britannique de Welfare State désigne une série de propositions sociales des années 1940 cherchant à assurer à toute personne la garantie d’une protection minimale. La notion française d’État-providence, ébauchée à l’approche du XX^e siècle, développée après 1945, repose sur une solidarité nouvelle orchestrée par les pouvoirs publics afin de remédier à la fracture sociale créée par la société industrielle. Dans les trois hypothèses, l’État social cherche à prévenir la misère, protéger des aléas de la vie, garantir des droits, assurer un niveau de revenu, améliorer l’environnement et les compétences de chacun. Il fournit des services sociaux pour atténuer les conséquences de la maladie, de l’invalidité, des accidents du travail, de la vieillesse, du chômage ou de l’exclusion sociale (Valette, 2024)

La notion d’État social, ou État-providence est une notion ambiguë. Koch entend, par l’État social, la forme d’organisation par laquelle la « question sociale » a été prise en charge par l’État, depuis son émergence au XIX^e siècle jusqu’à la Seconde Guerre mondiale. Le noyau dur de l’État social comprend les systèmes d’assurance sociale permettant de mutualiser les risques directement liés à l’industrialisation et les institutions collectives du travail, canalisant les conflits entre travail et capital. Toujours selon Koch, l’État providence, contrairement à l’État social, n’est pas un mécanisme d’organisation étatique, mais un principe de construction de la société. Il n’offre pas seulement une garantie passive vis-à-vis des retombées sociales des crises récurrentes de la production capitaliste, mais il contribue aussi à la croissance économique par une intervention étatique active et englobante (Lessenich, 1999). R. Castel interprète la politique de l’État social comme une mobilisation d’une partie des ressources d’une nation pour assurer sa cohésion interne et il préfère d’utiliser la notion de l’État social contre la notion de l’État providence (Castel, 1995).

Gøsta Esping-Andersen est l’un des meilleurs spécialistes de l’analyse des différentes trajectoires et systèmes de l’État-providence. Gøsta Esping-Andersen, à travers son fameux livre *Les Trois Mondes de l’État-providence*, a présenté trois types d’États-providence, chacun ayant sa propre histoire, son contexte d’apparition et ses principes. Selon lui, les processus économiques qui conduisent à un ordre social post-industriel ne sont pas déterminés par les forces autonomes du marché, mais bien par la nature des États et leurs différences. Il explique combien et pourquoi les États-providence diffèrent et analyse leur émergence. Il tire toutes les conséquences, non seulement du point de vue de la protection sociale des citoyens, mais également de celui de la stratification sociale. Il présente les États-providence en trois modèles principaux : l’État-providence libéral, l’État-providence conservateur-corporatiste et l’État-providence social-démocrate.

3.1. L’État providence libéral

Le modèle libéral ou bien résiduel selon la classification de Richard Titmuss dans son livre *social policy* (1974). Dans l’État-providence « libéral », modèle représenté en Australie, au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande et en Nouvelle-Zélande, l’assistance est fondée sur une évaluation stricte des ressources. Les transferts universels et les programmes d’assurance sociale restent résiduels (Vallet, 2002). Cette forme d’État limitant pour l’essentiel sa protection aux plus faibles qui sont protégés, mais aussi stigmatisés (Merrien F.-X., 2007). Le régime libéral a un niveau de dépenses sociales et d’impôt moins élevé et moins important que les autres régimes. Les transferts, financés par l’impôt, restent modestes, l’assistance n’étant fournie qu’en dernier recours aux personnes les plus démunies, qui doivent « prouver » qu’elles en ont vraiment besoin, et peuvent être socialement stigmatisées. Le marché doit être « entravé » le moins possible par des interventions de l’État. Ce modèle moins redistributif est

économiquement plus inégalitaire. Les transferts sont principalement orientés vers les personnes en âge de travailler. Les mesures actives d'aide aux chômeurs à trouver un emploi sont importantes. Ce modèle se caractérise par la faiblesse du syndicalisme, des écarts assez élevés entre salaires (laurent, 2014). Ainsi, l'encouragement à souscrire des assurances complémentaires privées – ouvertes à la concurrence – est la contrepartie du système. Les citoyens aux revenus les plus élevés y recourent largement. Il s'ensuit un clivage entre les plus démunis, soumis aux aides publiques minimales, et les plus privilégiés, destinataires des produits assurantiels performants. Cette protection sociale «à deux vitesses» crée généralement des tensions au sein des classes moyennes, qui craignent de perdre les moyens d'accès aux assurances privées et de se trouver réduites à l'assistance publique de base qu'elles jugent insuffisante (Valette, 2024).

3.2. L'État-providence conservateur-corporatiste

L'Allemagne, l'Autriche, la France et l'Italie sont au centre d'un second « monde » caractérisé par un fort héritage historique d'étatisme, de corporatisme et d'influence de l'Église (Vallet, 2002).

La conception « conservatrice-corporatiste », ou chrétienne-démocrate, de la protection sociale, organisée à partir d'une vision catégorielle de la société, vise beaucoup moins la réduction des inégalités que la conservation des statuts professionnels et catégoriels grâce aux mécanismes de maintien du revenu garanti par les assurances sociales (Palier, 2002). Selon Gosta, le modèle dit conservateur, corporatiste ou bien Bismarckien est un modèle de protection sociale adossé au travail salarié, visant non une transformation de la société dans un objectif d'équité social, mais le maintien des statuts sociaux et professionnels. Les prestations sociales sont dans ce modèle, conditionnées par le versement de cotisations prélevées sur les salaires (Italie, France et Autriche). Dans ce modèle conservateur, les bénéfices sont organisés par types de métier. Le corporatisme fut une réponse conservatrice à la fragmentation sociale dans des pays tardivement industrialisés. Les droits sociaux dépendent de l'appartenance à un groupe professionnel ou à une classe sociale. L'impact redistributif y est cependant limité par la préservation des différences de classe et de statut. (laurent, 2014).

Ce modèle conservateur-corporatiste est caractérisé par une forte volonté du chancelier Bismarck de contrecarrer la puissance du mouvement socialiste en Allemagne à travers la mise en place d'un système d'assurance sociale pour les travailleurs et leurs familles. Une série de lois successives instituant les assurances sociales ouvrières obligatoires. L'assurance-maladie pour les ouvriers percevant de bas salaires devient obligatoire en 1883, puis le régime est étendu aux autres salariés dès 1885-1886. Les cotisations sont à la charge des employés (pour les deux tiers) et des employeurs (pour un tiers), qui gèrent ensemble les caisses professionnelles. L'assurance contre les accidents du travail – dont la cotisation relève du seul employeur – apparaît en 1884 ; elle garantit deux tiers du revenu en cas d'incapacité de travail. Les assurances vieillesse et invalidités sont adoptées en 1889, leurs cotisations sont réparties à égalité entre les assurés et les employeurs. Le dispositif sera complété par l'assurance décès en 1911 et l'assurance chômage en 1929. Un code des assurances sociales est adopté (1911), puis la Constitution de Weimar (1919) affirme le « droit à la protection sociale » (Valette, 2024).

3.3. L'État-providence social-démocrate

Costa indique que l'État providence social-démocrate est caractérisé par un niveau élevé de la protection sociale contre les risques et par une offre importante des services sociaux.

Ce modèle est communément connu sous le nom de modèle Beveridgien (Welfare state). Beveridge déclare qu'il est du devoir de l'État de mettre l'homme définitivement à l'abri des besoins, de la maladie, de l'ignorance, de la misère et de la paresse. Cette ambition est propre à la notion de Welfare State (Merrien F.-x. , 2005).

Le rapport de W. H. Beveridge – Social Insurance and Allied Services –, rédigé en décembre 1942 à la demande du Premier ministre W. Churchill, prolongé par un second rapport – Full Employment in a Free Society (1944) –, se démarque de l'assurance sociale pour s'intégrer dans une logique de Welfare State. Sans refuser l'assistance, on met l'État au centre d'une protection sociale minimale destinée à couvrir les besoins de subsistance de tous les individus. Le modèle repose sur trois principes : l'universalité, l'unité et l'uniformité. L'universalité assure la couverture de chaque citoyen pour tous les risques indépendamment de la profession. L'unité implique qu'un organisme étatique centralisé assure la gestion des diverses branches de prestations. L'uniformité impose un degré d'aide identique pour toutes les catégories sociales ; chaque bénéficiaire a vocation à percevoir des aides indépendamment de son revenu, en fonction de ses besoins, qu'il s'agisse d'indemnités maladie, d'allocations chômage ou retraite (Valette, 2024). Ces principes sont rapidement appliqués par le gouvernement travailliste de Clement Atlee. Dès 1945, une loi sur la famille (Family Allowance Act) est adoptée. En 1946, le National Insurance Act unifie tous les régimes d'assurance qui sont désormais gérés par l'État, le National Health Service est créé sous une forme gratuite et ouverte à tous les citoyens, les allocations familiales sont instituées. Dès 1948, toutes les Poor Laws sont remplacées par un dispositif unifié d'assistance (National Assistance Act). Le Welfare State est officialisé la même année par le vote des premiers impôts permettant de le financer. L'État dispense désormais les soins médicaux à tous les individus, les hôpitaux sont nationalisés et les médecins fonctionnarisés. Les retraites sont financées par des contributions sociales (Valette, 2024). Dès lors, il est évident que "l'État social" représente une structure économique et sociale élaborée sur des bases idéologiques robustes, façonnée par des circonstances historiques spécifiques. Le présent tableau résume les 3 modèles de l'État social décortiqués en dessus :

Table 1 : Les cinq différences entre les modèles de l'État providence

Notion	État providence	État social	Welfare state
Pays d'apparition	France	Allemagne	Grande-Bretagne
Modèle	Libéral, résiduel	Conservateur, corporatiste	social-démocrate
Couverture	Limite sa protection aux plus pauvres	Couvre les travailleurs	Couvre l'ensemble de la population
Objectif	Pense à la justice sociale dans le cadre d'une économie de marché ouverte à la concurrence	Maintien du revenu des travailleurs	Lutte contre la pauvreté
Intermédiaire	Suppose la disparition des corps intermédiaires entre l'État et l'individu	Suppose des corps intermédiaires entre l'État et les individus (syndicats et associations patronales et professionnelles)	Il ne repose plus sur des arrangements entre ouvriers et patrons, mais sur une extension des services publics

Source : Elaboré par nos soins

Cette analyse dénonce les différences entre les notions d'État social, d'État providence ou bien d'État du bien-être (welfare state). Ces concepts sont souvent traités comme synonymes, mais ils recouvrent des réalités bien différentes. Le modèle bismarckien (État social) qui couvre principalement les travailleurs, leurs droits sont ouverts dès le début du versement de cotisations professionnelles, ses cotisations sont versées par les employeurs et par les travailleurs ; le système est contributif ; les prestations sont proportionnelles aux revenus ; la gouvernance du système par le biais d'organismes autonomes de l'État (Caisse). Néanmoins, le modèle Beveridgien opte pour une couverture universelle, forfaitaire, le système géré par le gouvernement et les fonctionnaires. Le modèle libéral, un modèle inspiré du principe de « la

main invisible » d'Adam Smith, réduit le rôle de l'État, cible les plus démunis, encourage les assurances privées.

Dans son livre « Les trois mondes de l'État-providence », Gøsta Esping-Andersen souligne que chaque modèle est le résultat d'une histoire politique, sociale et économique distincte, et qu'aucun d'entre eux n'est parfait. Avec le temps, les trois principaux modèles de l'État social ont rencontré des limites qui remettent en question leur efficacité. On considère le modèle libéral comme un système flexible qui repose largement sur le marché pour répondre aux besoins essentiels, ce qui le réserve principalement aux individus les plus démunis. C'est un modèle qui favorise l'expansion économique et amplifie les disparités en raison de l'insuffisance du système de redistribution ou de la cohésion sociale, donc c'est un modèle à **faible démarchandisation** et **une forte stigmatisation des bénéficiaires**. Le second modèle corporatiste-conservateur, est un modèle stable, mais qui manque d'inclusivité. Comme déjà mentionné, ce modèle s'appuie sur l'assurance sociale ; cette dernière nécessite la création de plusieurs caisses, ce qui engendre **une fragmentation du système** et rend l'accès aux droits plus complexes. Par conséquent, face aux crises susceptibles de se produire, les politiques passives dominant et **freinant l'insertion professionnelle**, il y a un risque de constituer un « État social sans travail ». D'autre part, le modèle social-démocrate est souvent considéré comme le plus égalitaire, bien qu'il présente également de nombreuses limites. D'un côté, **l'équilibre budgétaire** pourrait être menacé en raison d'une pression accrue sur les finances publiques si les recettes fiscales ne parviennent pas à égaler la hausse des dépenses sociales. De l'autre côté, le principe de démarchandisation, l'universalité et la forte protection sociale pourraient dissuader certains individus de réintégrer le marché du travail, à l'image du modèle bismarckien. Il semble ardu d'identifier une définition explicite et générale de l'État social selon les auteurs depuis l'émergence du concept. Le choix d'une définition du concept (définition large ou étroite) dépend de plusieurs critères influant sur cette dernière, tels que la politique économique, la relation entre l'État et le travail, et même les niveaux de démarchandisation et de stratification. Ainsi, chaque pays établit son modèle d'État social en fonction des aspects sélectionnés pour élaborer sa propre version, car aucun modèle idéal n'existe à suivre alors que nous avons examiné les typologies de l'État social et des systèmes de la protection sociale, les pays en développement se sont également inspirés de ces modèles afin de construire leurs propres modèles d'État social. Le Maroc est un pays qui force ses efforts pour construire un modèle d'État social solide et inclusif. La prochaine partie a pour objet d'analyser le système marocain de la protection sociale et de conclure quel modèle opter pour atteindre son objectif.

4. L'État social marocain : quel modèle adopter ?

La notion d'État social désigne une qualité constitutive de l'État contemporain et non simplement un droit positif (Supiot, 2013). La France est définie dans son premier article de sa constitution comme « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » (constitution, 2024) ; la République fédérale d'Allemagne dans sa loi fondamentale est présentée comme « un État fédéral démocratique et social » ; le Maroc dans sa constitution de 2011 comme « une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale ». La présente partie dédiée à la présentation du modèle marocain de l'État social après l'indépendance du Pays et le nouveau paradigme social marocain construit afin de mettre en place les jalons d'un État social solide et inclusif.

4.1. L'État social marocain post-indépendance

Avant de décortiquer l'expérience du Maroc dans le domaine social, il est judicieux de noter que le volet social du Pays est le résultat d'un cumul d'évènements et de défaillances au cours de ces dernières décennies. L'héritage du protectorat a laissé des séquelles profondes, notamment en matière d'éducation, de santé et d'infrastructures, à cela s'ajoute un modèle de

développement post indépendance peu efficace souvent centré sur la création de la richesse seulement à travers le secteur privé et la négligence du rôle crucial du gouvernement. De plus, le pays fait face à un taux de pauvreté élevé et à une croissance démographique rapide. Ces facteurs ont placé le Maroc parmi les pays à faible niveau de vie pour une large partie de sa population.

Le début de la décennie 80 a été marqué par une détérioration prononcée des équilibres internes et externes, trouvant sa justification non seulement dans les faiblesses structurelles de l'économie marocaine (forte dépendance de la production vis-à-vis des aléas climatiques, vulnérabilité des exportations à l'égard des cours internationaux particulièrement des phosphates, ...), mais également dans une conjoncture internationale défavorable (cours élevé du pétrole, flambée du dollar, hausse des taux d'intérêt...). Pour faire face à cette crise aiguë, le Maroc s'est lancé en Septembre 1983, avec l'appui du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, dans un (PAS) programme d'ajustement structurel (Finances, 1995). Cette politique du PAS, a été pour objet de maîtriser la demande interne, des réformes de politique monétaire, commerce extérieur et restructuration des instruments d'intervention de l'État. Ces réformes ont démontrées une réduction des déséquilibres internes et externes, mais aussi elles ont engendré des résultats fragiles en finances publiques avec une dégradation des indicateurs sociaux.

Ces indicateurs sociaux ont démontré la situation alarmante de l'état « social » marocain. Dans les années 80, le pays enregistre un taux de pauvreté absolu de 21% (Chakir, 2018). En parallèle il enregistre en 1995 un rang peu enviable dans le rapport de PNUD, 117^e mondialement dans l'Indice de Développement Humaine (PNUD, 1995). Le système éducatif aussi dans cette phase entre dans une période de crise prolongée et multidimensionnelle. Alors que les inscriptions continuent d'augmenter dans l'enseignement secondaire, celles du primaire enregistrent une régression importante. Cette régression est associée aux changements macro-économiques liés à l'introduction des politiques d'ajustement structurel (Tawil, 2010), cette situation est due non seulement au PAS, mais aussi c'est un héritage colonial, comme résultat le Maroc enregistre l'un des plus forts taux d'analphabétisme dans le monde arabe, un taux de 55% en 1994 (HCP, INDICATEURS DE SUIVI DES PROGRAMMES SOCIAUX, 2001).

Plusieurs événements sont réunis pour prouver que la politique sociale émise par le pays nécessite une ajustassions aux besoins croissants des populations, les conditions du PAS, les dégâts de la période de colonisation française et surtout le niveau de vie très faible et la pauvreté qui se sont aggravée. Tous ces facteurs ont montré l'importance de faire passer les réseaux traditionnels de solidarité ayant une référence religieuse, sociale, familiale et professionnelle qui ne sont plus capables de gérer le domaine social qui est devenu plus complexe. La période après l'indépendance, l'amélioration du volet social a été influencée par la politique économique dans le sens où la croissance économique du pays génère un progrès social, mais les chiffres présentent une croissance sans développement.

4.2. Vers une protection sociale universelle

Le Conseil économique, social et environnemental définit la protection sociale au Maroc : En plus d'être un droit humain fondamental inconditionné au service de la dignité de chaque citoyen, la protection sociale contribue à la réalisation d'objectifs sociétaux et économiques majeurs. Elle est un instrument crucial de prévention de risques et de sauvegarde de la cohésion sociale. L'assujettissement à des régimes obligatoires de prévoyance pour faire face aux coûts et aux conséquences de la perte de revenus - liés aux soins de santé ou à la maladie, au chômage, à l'âge, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles - est un moyen essentiel de prévention de la « myopie » des individus par rapport aux aléas de la vie et aux risques du long terme (CESE, 2018).

Selon la dernière publication sur la protection sociale en 2018 du Ministère délégué auprès du Chef de Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance, le rapport « Mapping de la protection sociale » présente une cartographie du système de la sécurité sociale au Maroc. Ce système se compose d'un système de sécurité sociale qui est contributif à travers : les régimes des caisses de retraite obligatoires et complémentaires notamment : la CMR, la RCAR, la CIMR, la CNOPS ; un système de protection sociale partiellement contributif à travers le RAMED, l'AMO. Et d'un système de protection sociale non-contributif notamment : le programme Tayssir, DAAM, l'INDH, l'initiative d'un million de cartable, d'établissements de protection sociale pour les personnes en difficulté et des allocations destinés à certaines populations en situations précaires (femme divorcée, étudiants universitaires, handicapés...) (UNICEF, 2018).

La protection sociale a toujours été au cœur des réformes entreprises par le royaume depuis le protectorat, qu'il s'agisse de réformes traditionnelles axées sur la solidarité ou de réformes de justice sociale visant à préserver la dignité du peuple. Le Maroc met en lumière l'importance de la protection sociale à travers des centaines de programmes qui accompagnent les citoyens tout au long de leur cycle de vie, depuis leur naissance jusqu'à leur vieillesse. Cependant, ces efforts ont été jugés insuffisants après la crise sanitaire mondiale en 2020. La pandémie de COVID 19 a dévoilé les défaillances du système de la protection sociale à savoir, le système sanitaire, les programmes d'aides sociales et le système de ciblage.

À cet égard, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a souligné dans son discours, adressé à la Nation à l'occasion du 21^e anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de ses glorieux ancêtres « Tous les projets et toutes les initiatives que Nous engageons ont une double finalité complémentaire : la promotion du développement et l'instauration de la justice sociale et spatiale. Notre aspiration prioritaire est d'assurer la protection sociale à tous les Marocains. Et notre détermination est qu'à terme nous puissions en faire bénéficier toutes les franges de la société » (Portail National des Collectivités Territoriales, 2020), l'urgence d'une réforme face à la gravité des besoins sociaux du pays. Pour cette raison, le pays s'engage dans une réforme de généralisation de la protection sociale à travers l'instauration de la loi-cadre n°09-21 relatif à la généralisation de la protection sociale qui porte sur quatre grands axes :

- Premièrement : L'élargissement de la couverture médicale obligatoire d'ici fin 2022, pour que 22 millions de bénéficiaires supplémentaires puissent accéder à l'assurance maladie obligatoire qui couvre les frais des soins, des médicaments et d'hospitalisation ;
- Deuxièmement : La généralisation des allocations familiales dont bénéficieront près de sept millions d'enfants en âge de scolarisation ;
- Troisièmement : L'élargissement de l'affiliation aux régimes de retraite, à travers l'intégration d'environ cinq millions de personnes actives qui ne disposent actuellement d'aucune couverture liée à la retraite ;
- Quatrièmement : La généralisation de l'indemnité pour perte d'emploi pour les personnes ayant un emploi stable.

Cette loi présente les principes et les objectifs envisagés dans le cadre de cette réforme, en assurant une harmonie avec les programmes sociaux déjà mis en place. Elle respecte également l'approche fondée sur le cycle de vie, comme prévu par la politique de protection sociale au Maroc. Comme le précise l'article 2 de la loi susmentionnée, la protection sociale couvre quatre catégories de "risques" : les risques liés à l'enfance, les risques de maladie, les risques associés à la vieillesse et les risques de perte d'emploi.

En ce qui concerne la gouvernance du système, la loi-cadre stipule qu'il incombe aux autorités publiques la responsabilité de « prendre l'ensemble des mesures nécessaires pour mettre en place un cadre de gouvernance permettant l'harmonisation des différents régimes de la protection sociale, notamment par l'adoption d'une instance unifiée pour la gestion de ces régimes ». Outre cette instance pour gérer l'ensemble des régimes de protection, un « outil de

pilotage » serait également mis en place permettant de suivre l'exécution de la réforme et d'organiser les interventions des différentes parties prenantes (articles 17 et 18). En attendant ce dispositif de gouvernance, c'est à la vieille Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), qui existe depuis 1959, qu'a été confiée la tâche de gérer le système en gestation (akesbi, 2023)

Dans l'objet de garantir une bonne gouvernance du système et d'assurer la réussite des réformes sociales, il a été judicieux de mettre en place des outils modernes et efficaces tels qu'un Registre Social Unique (RSU) et un Registre National de la Population (RNP). Ces registres, gérés par une Agence Nationale des Registres spécialement créée à cet effet, jouent un rôle fondamental dans le renforcement de l'équité et de l'efficacité des programmes sociaux. Le RSU et le RNP constituent des outils statistiques essentiels permettant d'identifier de manière précise, continue et dynamique les individus pauvres et vulnérables (Saoudi, 2024).

En guise de conclusion, l'analyse du modèle national et des modèles fondateurs présente une dissimilitude en matière d'objectifs sociaux, de structure et de financement. Le Maroc construit un modèle qui repose sur la logique de la cohésion et de la solidarité où l'État joue un rôle primordial dans la construction d'un système adapté au besoin de la population en matière de protection sociale. Les priorités du système incluent l'amélioration de la couverture sanitaire, un logement décent, une éducation de qualité et surtout la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. Le financement de ses politiques sociales est une combinaison entre une part importante du budget de l'Etat 50% et les cotisations salariales et patronales.

Par contre, le modèle britannique de Beveridge, défend l'approche de l'universalité. Un système universel et une couverture à chaque citoyen, ce modèle favorise la cohésion sociale, qui semble être l'une des ambitions du modèle marocain. Le modèle beveridgien se caractérise par son financement principalement public par l'impôt sans aucune contribution des individus, ce qui engendre un débat sur la gouvernance des dépenses sociales.

Enfin, le modèle Bismarckien se concentre sur le travail et les populations actives et néglige les populations sans emploi et vulnérables, ce qui crée un environnement d'inégalité en matière de services sociaux. Le marché pour Von Bismarck est un facteur essentiel pour la redistribution et préconise l'idée de « la main invisible » d'Adam Smith et adopte un financement unique par les contributions salariales et patronales pour le financement de son État social.

Table 2 : Comparaison entre les modèles classiques et le modèle marocain

Modèle	Bismarckien	Beveridgien	Marocain
Objectif	Répondre aux besoins des Travaillleurs	Garantir un niveau de vie décent pour tous	une assurance maladie obligatoire pour les travailleurs et les salariés une assistance sociale pour les démunis
Couverture	Couvre principalement les travailleurs salariés	Couvre tous les citoyens, garantissant un minimum vital sans condition d'emploi.	Couvre à travers l'Assurance Maladie obligatoire AMO le secteur formel Couvre à travers l'AMO Tadamon : les personnes démunis sans travail Couvre à travers AMO TNS les travailleurs non-salariés
Mode de financement	Cotisations des salariés et employeurs.	Financement par l'impôt général	Cotisations des salariés Budget de l'État Recette fiscale affectée au volet social

Source : Elaboré par nos soins

Après une analyse des résultats des politiques publiques à caractère sociale menée par le Haut-Commissariat au Plan (HCP), les programmes sociaux et les mécanismes de redistribution et de lutte contre la pauvreté tels que l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), les programmes de transferts monétaires (DAAM pour les femmes veuves, Tyassir...) ont permis de réduire de manière significative les taux de pauvreté et de vulnérabilité. Selon l'HCP, le taux de pauvreté absolue a globalement reculé à 3,9% en 2022 contre 15,3% en 2001, l'effectif de la population pauvre au niveau national est de 1,42 million en 2022, dont 512 mille

en milieu urbain et 906 mille dans le milieu rural (HCP, l'Enquête nationale sur le niveau de vie de ménage, 2022/2023).

La mesure de la pauvreté monétaire, sous ses formes absolue et extrême, ne tient pas compte de nombreux aspects du bien-être, tels que l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'infrastructure sociale de base (eau, électricité et assainissement). Ces dimensions, qui sont cruciales pour appréhender les nombreuses facettes du dénuement social en termes de privation, ajoutent une perspective non- monétaire à la lutte contre la pauvreté. Ces dimensions non-monétaires sont cruciales pour comprendre la pauvreté multidimensionnelle.

La pauvreté multidimensionnelle¹ est notablement diminuée au Maroc, passant de 9,1% en 2014 à 5,7% en 2022. Cette baisse a été particulièrement marquée en milieu rural, où le taux est passé de 19,4% à 11,2%, tandis qu'en milieu urbain, il est passé de 2,2% à 2,6%.

Les inégalités de revenus et les disparités territoriales aggravent également la pauvreté. L'Indice de Gini a affiché une hausse de 1 point dans la période 2014-2022, une augmentation de 38,8% à 40% contribue à hauteur de 13% dans l'accentuation de la pauvreté.

A cet égard, les mécanismes de lutte contre la pauvreté ne se limitent absolument pas à la redistribution. Une corrélation forte entre le développement social et la croissance économique, ce qui exige une transformation de l'économie dont l'objet est de bénéficier directement les plus démunis. On parle ici d'une approche de croissance « pro-pauvre ».

Selon l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages menée par l'HCP, la croissance économique au Maroc dans la période 2014-2022 s'est révélée pro-pauvre malgré la hausse de l'Indice de Gini. En effet, le taux de pauvreté est passé de 4,8% en 2014 à 3,9% en 2022. Cette baisse est due essentiellement à une redistribution des dépenses en faveur des 5% des ménages les plus défavorisés, soutenue par des politiques publiques ciblées. Durant cette période, le niveau de vie de cette frange de la population s'est amélioré en moyenne de 1,6% par an, contre 1,1% pour l'ensemble de la population. Cette dynamique témoigne de l'efficacité des mesures pro-pauvres mises en œuvre, confirmant qu'une approche combinée de lutte contre la pauvreté, alliant croissance économique et mesures pro-pauvres est essentielle pour réduire les effets adverses des inégalités et améliorer le bien-être des segments les plus défavorisés de la population (HCP, l'Enquête nationale sur le niveau de vie de ménage, 2022/2023).

La stratégie de croissance pro-pauvre établie par le Maroc repose sur plusieurs leviers : l'investissement dans le capital humain, qui est un axe essentiel du nouveau modèle de développement, par le biais de l'éducation et de la formation professionnelle, afin de permettre aux jeunes de prendre leur avenir en main. Une politique de création d'emploi forte à travers la création de plusieurs postes d'emploi (AWRACH, FORSA, Intelaka...) afin de soutenir l'emploi et l'insertion durable d'une part. D'autre part, le renforcement de l'économie sociale et solidaire afin de mettre en avant les initiatives locales et l'intégration de la femme dans la vie économique.

En résumé, après l'indépendance, le Maroc a mis en place un système de protection sociale de type bismarckien, qui couvre principalement les travailleurs et qui néglige les travailleurs non-salariés, les travailleurs du secteur informel, agricoles et indépendants. Cette orientation politique a conduit à l'exclusion de plusieurs catégories sociales qui s'élèvent à 60% de la population active selon le rapport du conseil économique, social et Environnemental. Ce

¹ La pauvreté multidimensionnelle : Elle reflète les privations simultanées auxquelles les individus sont confrontés dans trois domaines de leur bien-être (la santé, l'éducation et les conditions de vie). En appréhendant ces privations, cette forme de pauvreté rend compte des sources et des manifestations de la pauvreté se rapportant à ces trois domaines. Pour mieux cerner cette problématique, la Banque mondiale a récemment mis au point un indice de pauvreté multidimensionnelle. Cet indice combine la pauvreté monétaire, en particulier dans sa forme extrême, avec les privations vécues dans les domaines de l'éducation et de l'accès aux infrastructures sociales de base. Le taux de pauvreté multidimensionnelle mesure la proportion de la population qui cumule un nombre de privations supérieur au seuil de pauvreté fixé à 30% des privations dans les dimensions de l'espace du bien-être.

modèle adopté par le Maroc a entraîné des inégalités majeures entre la population et une augmentation des taux de vulnérabilité et précarité, ces limites du modèle bismarckien ainsi que la situation alarmante en matière de protection sociale soulignant la nécessité d'introduire l'approche beveridgienne.

L'examen du modèle marocain de l'État social impose un dépassement de la simple description cumulative des politiques sociales, pour interroger leur efficacité réelle au regard des théories fondatrices de l'État social. Le discours officiel sur la notion d'État social demeure en grande partie non adossé à une conception unifiée ni à des indicateurs fiables permettant d'en mesurer l'effectivité, ce qui met en lumière le décalage structurel entre les modèles bismarckien et beveridgien –fondés sur des principes cohérents de solidarité, de redistribution et de droits sociaux– et l'approche marocaine, davantage fragmentée qu'inscrite dans une architecture normative stable.

L'échec de plusieurs politiques sociales à atteindre ses objectifs, malgré l'ampleur des ressources mobilisées. Cette critique révèle que la logique de ses politiques, bien qu'elle est ambitieuse, n'a pas permis d'installer un régime de protection sociale structuré, constant ainsi avec d'autres modèles où la stabilité institutionnelle constitue la clé de l'efficacité.

Comme déjà mentionné, Esping Andersen insiste sur le rôle central de la « démarchandisation » comme indicateur de l'efficacité d'un État social. L'analyse montre que les programmes marocains restent fortement dépendants des logiques de marché, ce qui limite leur capacité à offrir aux citoyens une véritable sécurité sociale. Au Maroc, l'absence d'un mécanisme solide d'assurance contre les risques majeurs (emploi, vieillesse, maladies coûteuses) laisse percevoir une faible capacité du système à protéger les citoyens contre les aléas économiques.

Donc, le modèle marocain est un modèle hybride et en transformation vers un système inclusif et universel montrant une volonté d'intégration des dispositifs de solidarité et de cohésion sociale. Le modèle propre au Maroc est inspiré par les succès de chacun des deux modèles pour répondre aux défis socio-économiques et s'adapter aux propres besoins des citoyens et citoyennes.

Le Maroc, qualifié d'État social, intervient non seulement à travers les politiques publiques sociales telles que les programmes de transfert monétaire et les programmes de cohésion sociale, mais également par le biais d'une politique économique d'une dimension sociale. Cette interaction entre le social et l'économique permet au pays d'assurer une croissance inclusive où le développement profite à l'ensemble de la population.

5. Un modèle hybride frein d'un état social véritablement inclusif

Depuis son accès au trône, Sa Majesté le roi Mohammed VI entreprit de placer le pays sur les rails du renouveau et du progrès en mettant en place des mesures énergiques pour le développement du pays. Ces mesures ont apporté des résultats notables sur le plan socio-économique du pays, mais on ne peut pas nier que le Maroc reste confronté à une multitude d'enjeux et de défis qui compromettent son aspiration à un modèle d'État social réussi. Cette partie présente les principales contraintes de la protection sociale au Maroc.

5.1. Contraintes structurelles, institutionnelles et de gouvernances

Sur le plan institutionnel, l'État social à la marocaine reste confronté à plusieurs limites structurelles qui entravent la performance et l'efficacité de l'action publique. Selon l'étude menée par le conseil économique, social et environnemental sur la protection sociale au Maroc, l'étude montre l'absence d'une vision politique partagée et l'absence d'une stratégie formalisée, d'une comptabilité intégrée, et d'une reddition unifiée de l'information et des comptes sur les performances de la couverture sociale. Ainsi une fragmentation des politiques sociales qui est due à la pluralité des tutelles techniques et des organismes de contrôle, et le faible degré de

coordination entre eux (primature, des Finances, de l'Emploi et Affaires Sociales, de la Famille et de la solidarité, Cour des comptes, Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, etc.). L'intermittence et le faible suivi des résolutions issues du dialogue social tripartite au sujet de la protection sociale ainsi que la faible implication des partenaires sociaux dans les organismes de gouvernance, de supervision et de contrôle de la prévoyance sociale ; l'inapplication des préconisations des organismes de contrôles comme la Cour des comptes ou des recommandations issues des études d'ensemble menées par des organismes comme le Bureau international du travail.

Les contraintes tiennent aussi au caractère éclaté des régimes de protection sociale en une constellation d'organismes, non solidaires ni complémentaires entre eux, étanches les uns aux autres, obéissants à des paramètres techniques, qui confèrent au dispositif général une physionomie peu équitable, et procèdent de règles de gestion et de gouvernance qui ne permettent pas de formaliser et conduire efficacement des processus intégrés de réforme (CESE, 2018).

5.2. Adhésion limitée par rapport aux normes internationales

En plus d'être un droit humain fondamental inconditionné au service de la dignité de chaque citoyen, la protection sociale contribue à la réalisation d'objectifs sociétaux et économiques majeurs. Elle est un instrument crucial de prévention de risques et de sauvegarde de la cohésion sociale. Le Maroc, comme la plupart des pays du globe, s'inspire des référentiels internationaux de sécurité sociale, par exemple, selon les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Cette OIT insiste sur le droit de chaque citoyen de bénéficier des garanties les plus larges possibles en matière de protection individuelle, de protection contre les risques et de réparation avec pour objectif de servir la cohésion sociale en appui sur la solidarité entre actifs et non actifs, entre riches et pauvres, entre générations actuelles et futures.

L'OIT a adopté 31 conventions et 24 recommandations dans le domaine de la sécurité sociale, la convention n°102 concernant la sécurité sociale (norme minimum) de 1952 et la recommandation 202, adoptée en 2012 sur les socles de protection sociale constituent deux références normatives essentielles :

- La convention n°102, concernant la sécurité sociale (norme minimum) de 1952 qui précise le niveau minimum des prestations de sécurité sociale et les conditions de leur attribution, ainsi que les neuf branches principales dans lesquelles la protection est garantie.
- La recommandation 202, adoptée en 2012 sur les socles de protection sociale qui fournit une orientation générale pour étendre et compléter les systèmes de sécurité sociale via l'établissement de socles nationaux de protection sociale qui soient accessibles à toutes les personnes dans le besoin.

Dans cette perspective, selon le rapport de l'OIT, à ce jour (7 juillet 2019) le Maroc a ratifié 65 conventions de l'OIT, (sur un total de 177 conventions) dont 46 conventions sont en vigueur, 11 conventions ont été dénoncées et 3 abrogés, 5 instruments abrogés, 3 ont été ratifiées au cours des 12 derniers mois. Au total, 41 conventions techniques de l'OIT relatives à la protection sociale ne sont pas encore ratifiées (achour, 2020).

5.3. Contraintes financières

Le financement constitue également un aspect essentiel dans le modèle combiné de l'État social adopté par le Maroc. Un dispositif de financement qui associe le soutien de l'État, représentant près de 50% du budget public destiné au soutien des politiques sociales, et d'autre part les contributions salariales ainsi que l'impôt. Cette association ne suffit pas comme moyen de financement pour la construction du système de protection sociale et pourrait aggraver le déficit budgétaire de l'État tout en influençant les résultats de ce projet.

Intervenant à l'occasion de Forum mondial de la sécurité sociale, organisé à Marrakech, le ministre a rappelé que le budget de la grande réforme de la sécurité sociale initiée par le Roi nécessitera une enveloppe de 51 Mds de dirhams, dont 14 Mds de dirhams pour la généralisation de l'AMO, 19 Mds pour la généralisation des allocations familiales, 17 Mds pour les retraites et 1 Md de dirhams pour "fluidifier" le système des indemnités pour perte d'emploi. Selon le ministre, la moitié de ce budget sera assuré par les contributions des citoyens, alors que l'autre moitié, soit près de 26 Mds de dirhams, proviendra du budget de l'État (Quotidienne, 2022).

Selon un rapport récent du Centre de Prospective Économique et Sociale, les coûts associés aux chantiers de protection sociale au Maroc, en particulier dans les domaines du soutien social direct et de la couverture maladie obligatoire, constituent un fardeau croissant pour le budget de l'État. Ces montants, totalisant plus de 34 milliards de dirhams, illustrent l'ampleur de l'engagement financier de l'État pour la mise en œuvre de ces politiques sociales ambitieuses (khetrou, 2025).

Une faible pression fiscale, un taux modéré de presque 22% du PIB contre plus de 35% dans les pays de l'OCDE, avec un secteur informel dont la valeur dépasse 30% du PIB et qui emploie plus de 60 % de la main-d'œuvre totale du pays. Cette situation affecte la capacité de l'État de financer les dépenses publiques à caractère social et entrave la durabilité financière du chantier de la protection sociale au Maroc.

À moyen terme, différentes pistes d'amélioration peuvent être envisagées pour surmonter ces contraintes. Sur le plan institutionnel et dans un premier lieu, le renforcement de la convergence entre les politiques publiques et la convergence stratégique autour d'un pilotage unifié est une directive explicitement mentionnée dans le Discours royal du 29 juillet 2020. Ce Discours est traduit par l'élaboration d'un cadre normatif de la convergence des politiques publiques dont l'objectif est d'harmoniser les pratiques d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques afin de maximiser l'impact concret de ces politiques dans la vie quotidienne des citoyennes et des citoyens. Par ailleurs, l'accélération de la transformation numérique de l'administration et plus précisément l'administration territoriale, notamment via l'interopérabilité des bases de données publiques et la mise en place généralisée du Registre social unifié, s'inscrit dans les recommandations du rapport annuel de la Cour des comptes en 2022. D'autre part, l'établissement de dispositifs d'évaluation autonomes des programmes sociaux répond aux préconisations du conseil économique, social et environnemental, qui met en exergue l'importance d'une culture de responsabilité et de reddition des comptes fondée sur l'efficacité véritable des politiques.

Sur le plan financier, plusieurs axes stratégiques peuvent être mis en œuvre afin de garantir une viabilité financière de l'État social marocain. De prime abord, l'élargissement de l'assiette fiscale à travers une intégration progressive du secteur informel constitue une priorité rappelée dans le Discours royal du 29 juillet 2020, où le Roi Mohamed VI déclare la nécessité de « rendre l'économie plus équitable et mieux organisée ». Ensuite, l'amélioration de l'efficacité de la dépense sociale impose une budgétisation orientée vers la performance. Le Maroc prépare une nouvelle réforme de la loi organique de finances n°130-13 promulgué en 2015 (M., 2026), cette refonte compte de renforcée la performance budgétaire. Enfin, la diversification des sources de financement, notamment par la mobilisation des partenariats public-privé dans les secteurs prioritaires.

6. Conclusion

Au Maroc, c'est la monarchie qui incarne ce lien nécessaire. Sous l'impulsion volontariste du Roi Mohammed VI, l'État de droit se renforce, un effort d'adaptation se manifeste dans le champ religieux, l'unité nationale se consolide de Tanger à Lagouira, l'économie progresse en même temps qu'une action déterminée est conduite sur le plan social, les infrastructures se

modernisent avec une électrification totale du Royaume, l'accès à l'eau potable pour toute la population... le Maroc renforce sa souveraineté (Chales saint-prot, 2019).

Nous avons examiné le contenu et le concept de l'État social depuis sa genèse en 19^e siècle et ses différents modèles et les caractéristiques de chacun. Nous avons identifié les modèles fondateurs « bismarckien », « beveridgien » et « libéral » en précisant les principes de chacun. En fait, il nous est apparu que tous les systèmes sont plus ou moins mixtes, combinant logique assurantielle et velléités distancielles (akesbi, 2023).

À l'issue de cette analyse comparative entre le modèle marocain d'État social et les deux modèles fondateurs qui sont le modèle bismarckien et le modèle beveridgien, on peut conclure que le Maroc est en train de construire son propre modèle, un modèle hybride. Ce dernier se caractérise à la fois par une assistance sociale, dont l'objectif est la solidarité et la cohésion sociale, et aussi par l'assurance maladie obligatoire contributive. Ces deux se réunissent pour une logique d'universalité de couverture sociale et d'inclusion sociale. Néanmoins, le Maroc évite le débat sur le choix d'un modèle étranger et construit un modèle qui s'adapte aux besoins croissants de son peuple, car il n'existe pas un « prêt-à-gouverner » comme il peut y avoir un « prêt-à-porter ». Mais on ne peut pas dire que ce modèle hybride soit sans défis : le Maroc renforce sa gouvernance publique à travers un arsenal juridique adapté (réforme fiscale, loi-cadre 09-21 relative à la protection sociale...) et rénover, une réforme sociale (éducation, santé, logement...) audacieuse, une coordination intersectorielle forte.

Au terme de cette réflexion sur le projet de promotion de l'État social au Maroc, il nous semble que dans les conditions telles qu'elles se présentent aujourd'hui, une appréciation objective sur son devenir peut difficilement être portée à l'optimisme. En revanche, l'enseignement majeur qu'il est possible de tirer de l'examen des expériences internationales et des réflexions auxquelles elles ont donné lieu, est limpide : Même si le contexte historique a naturellement changé, les conditions qui ont forgé le succès de l'État social dans de nombreux pays continuent aujourd'hui de constituer une base solide, nécessaire (mais quelquefois insuffisantes, certes) pour jeter les fondements d'un État social du XXI^e siècle : L'État de droit, et des droits ; une politique économique et sociale volontariste ; et un système de financement autonome, suffisant et durable... Telles restent les conditions à même de porter les ambitions (akesbi, 2023).

Références

- (1). Achour, o. (2020, janvier avril). Les grands défis de la protection sociale au maroc. 109. Rabat, revue marocaine d'administration locale et de développement, maroc: remald.
- (2). Akesbi, n. (2023, octobre 26). L'etat social au maroc: ses ambitiond et des conditions. *Majalat arrabii, périodique du cerm*, n°15, p. 26.
- (3). Castel, r. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris: librairie arthème fayard.
- (4). Cese. (2018). *La protection sociale au maroc: revue, bilan et renforcement des systèmes de sécurité et d'assistance sociales*. : la commission des affaires sociales et de la solidarité.
- (5). Chakir, k. E. (2018). La pauvreté au maroc : étude descriptive dans un contexte comparatif avec la jordanie, la tunisie et la turquie. *Revue "repères et perspectives économiques"*, 47. Récupéré sur <http://revues.imist.ma/index.php?journal=rpe&page=article&op=view&path%5b%5d=10925>
- (6). Chales saint-prot, z. E. (2019). *Mohammed vi ou la monarchie visionnaire*. France: les éditions du cerf.

- (7). Constitution. (2024, mars 8). *Le bloc de constitutionnalite*. Récupéré sur conseil constitutionnel.fr: <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur#:~:text=leur%20%a9volution%20d%a9mocratique-,article%20premier.,son%20organisation%20est%20d%a9centralis%a9e>.
- (8). Finances, m. D. (1995). *Bilan du programme d'ajustement structurel*. . :
- (9). Hcp. (2001). *Indicateurs de suivi des programmes sociaux*. Rabat: direction de la statistique. Récupéré sur https://www.hcp.ma/les-indicateurs-de-suivi-des-programmes-sociaux-2001_a3207.html
- (10). Hcp. (2022/2023). *L'enquête nationale sur le niveau de vie de ménage*. Rabat: hcp.
- (11). Jean-pierre escaffre, j. L. (2007, 1 .). L'etat social, mythe et réalités. *Nouvelle fondations*, pp. 56-64.
- (12). Khetrou, k. (2025, mars 3). Rapport : des défis menacent la durabilité du chantier de la protection sociale. *, maroc. Récupéré sur <https://fr.hespress.com/413095-rapport-des-defis-menacent-la-durabilite-du-chantier-de-la-protection-sociale.html>
- (13). Laurent, o. (2014). Construction, déconstruction et réinvention de l'état. *Revue « civitas europa »*, 11,32. Doi:doi 10.3917/civit.033.0011
- (14). Lessenich, s. (1999). Transforamation, déconstruction,reconstruction? L'etat social allemand en mutation. *Lien social et politique*(41), 143,151. Doi:<https://doi.org/10.7202/005144ar>
- (15). M., d. (2026, 02 03). *Finances new hebdo* . Récupéré sur fnh.ma: <https://fnh.ma/article/actualite-financiere-maroc/loi-organique-finances-maroc>
- (16). Merrien, f.-x. (2005). *L'etat providence*. France: resses universitaires de france - p.u.f.
- (17). Merrien, f.-x. (2007). *Les trois mondes de l'etat-providence, essai sur le capitalisme moderne (extrait du livre traduit de gosta esping-andersen)*. Paris: le puf. Récupéré sur <https://www.puf.com/les-trois-mondes-de-letat-providence>
- (18). Palier, b. (2002). De la crise aux réformes de l'état-providence: le cas français en perspective comparée. *Revue française de sociologie*, 243-275. Récupéré sur <http://www.jstor.org/stable/3322506>
- (19). Pnud. (1995). *Rapport mondial sur le développement humain* . New york: economica.
- (20). Portail national des collectivités territoriales, p. (2020, 07 29). Extrait du discours de sa majesté le roi mohammed vi adressé à la nation à l'occasion du 21-ème anniversaire de l'accession du souverain au trône de ses glorieux ancêtres. Tétouan.
- (21). Quotidienne. (2022, 10 24). *Lekjaa : la généralisation de la protection sociale nécessite une réforme de la compensation*. Récupéré sur la quotidienne: <https://laquotidienne.ma/article/alaune/lekjaa-la-generalisation-de-la-protection-sociale-necessite-une-reforme-de-la-compensation>
- (22). Ramaux, c. (2012). *L'etat social, pour sortir du chaos néolibéral* . Paris: mille et une nuits, département de la librairie arthème fayard.
- (23). Saoudi, h. (2024). La protection sociale au maroc : quelles solutions pour un système de couverture sanitaire universel, soutenable et efficace ? . Récupéré sur <https://www.policycenter.ma/publications/la-protection-sociale-au-maroc-quelles-solutions-pour-un-systeme-de-couverture>
- (24). Supiot, a. (2013). *Grandeur et misère de l'etat social*. France: collège de france / fayard.
- (25). Tawil, s. C. (2010). *Education au maroc: analyse du secteur*. Rabat: unesco, bureau multipays pour le maghreb, 2010.
- (26). Unicef. (2018). *Mapping de la protection sociale au maroc*. Rabat: unicef. Récupéré sur <https://www.unicef.org/morocco/media/976/file/mapping%20de%20la%20protection%25>

- (27). Valette, j. (2024). *Problèmes sociaux contemporains*. Royaume-uni: editions ellipses. Récupéré sur https://www.google.co.ma/books/edition/probl%C3%A8mes_sociaux_contemporains/i0obeqaaqbaj?hl=fr&gbpv=1
- (28). Vallet, l.-a. (2002). Compte rendu: esping-andersen, les trois mondes de l'etat-providence. Essai sur le capitalisme moderne. *Revue française de sociologie*, 423-426. Récupéré sur https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_2002_num_43_2_5502